

Qu'entend-on par « Planification urbaine » ?

L'approche dans quelques pays

Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni	Pays-Bas
<p>Le point de vue allemand indique que la planification urbaine : s'occupe des aspects sociaux, écologiques et économiques des villes et des communes, doit se concentrer sur l'organisation des projets urbains publics et privés et dirige le développement des infrastructures urbaines en prenant en compte les intérêts publics et privés et en visant à la diminution des conflits.</p>	<p>En Espagne, la planification urbaine est vue comme un domaine complexe qui prend en considération l'aménagement de la ville et les activités économiques, sociales et environnementales qui s'y développent.</p>	<p>La planification urbaine est identifiée comme : un processus visant à coordonner le développement et la création de la ville dans le respect des habitants actuels ou futurs, une façon de garantir un équilibre entre équipements et populations.</p> <p>Dans le cadre de la planification urbaine, il faut garantir une gestion économe du sol et rationaliser la demande de déplacements.</p>	<p>Lorsqu'on traite de planification urbaine en Italie : on spécifie l'importance de bien aménager le territoire, qui est une ressource communautaire, fragile et limitée, on exprime la nécessité de contribuer à la conservation et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel.</p>	<p>Dans l'optique britannique, la planification urbaine : implique l'utilisation et le développement du sol, qui doit prendre en considération toute la communauté, est un processus dont le but doit être celui d'assurer un équilibre entre la nécessité de permettre au développement de se réaliser et celle de garder et protéger l'environnement, doit viser à la création d'endroits meilleurs, où il fait bon vivre, travailler et se divertir.</p>	<p>Au Pays-Bas, la planification urbaine se base sur les principes de transparence et d'intégrité de toutes les disciplines et sur la coordination des acteurs locaux (<i>stakeholders</i>). La planification urbaine vise à la réalisation d'un accord/consensus à travers l'échange des informations, le travail en équipe, la négociation et la persuasion entre les organismes gouvernementaux, les organisations non-gouvernementales et le secteur privé dans le cadre du contexte européen.</p>